



actualité 29 janvier 2021

Libres ensemble
LA MARQUE AUTONOME



✔Création d'un fonds d'indemnisation de la Covid longue : l'UNSA y est favorable

Une proposition de loi portant création d'un fonds d'indemnisation des victimes de la Covid-19 longue sera débattue à l'Assemblée Nationale dans quelques jours. Pour l'UNSA, cette proposition va dans le bon sens car elle permettra une meilleure prise en compte des séquelles de cette maladie.

Dès le début de l'épidémie, l'UNSA avait demandé que les salariés en première ligne qui développeraient des formes graves de la Covid, soient reconnus en maladie professionnelle. Mais en septembre dernier, le Gouvernement publiait un décret réservant de façon très restrictive cette reconnaissance automatique aux seuls personnels soignants. → [En savoir plus.](#)



✔Bilan démographique 2020 : des défis à relever pour la protection sociale

L'INSEE vient de publier les chiffres de la démographie 2020. L'impact de la crise COVID y est mis en lumière, mais au-delà de l'année écoulée, les projections jusqu'en 2070 sont éclairantes sur les défis à relever notamment en matière de protection sociale. L'UNSA en analyse les données clés.

Quelques chiffres

La France compte 67,4 millions d'habitants au 1er janvier 2021 (soit +0,3% en 2020). Son taux de fécondité demeure parmi les plus élevés d'Europe (1,84) → [En savoir plus.](#)

.../...



actualité 29 janvier 2021

Libres ensemble
LA MARQUE AUTONOME



✔ Le droit au respect de la vie privée des fonctionnaires : une question de principe pour l'UNSA

L'UNSA Fonction publique agit en justice pour protéger la confidentialité des données médicales et personnelles des agents publics.

En effet, pour l'UNSA Fonction publique le contenu et la rédaction de l'article 7 de l'ordonnance n°2020-1447 du 25 novembre 2020, prise en application de la loi de transformation de la fonction publique et portant diverses mesures en matière de santé et de famille dans la fonction publique, n'offrent pas des garanties suffisantes pour préserver le respect de la vie privée des fonctionnaires.

L'article 7 de l'ordonnance autorise les agents de l'administration à se faire communiquer, sur leur demande, des éléments du dossier médical des agents sans que ceux-ci n'en soient informés, n'aient à donner leur consentement, et sans l'intervention d'un médecin → [En savoir plus.](#)



✔ Rapport du Haut Conseil du Travail Social : l'UNSA valide

L'UNSA a approuvé lors de la plénière du 25 janvier du Haut Conseil du Travail Social le rapport intitulé « le Travail Social au défi de la crise sanitaire ». Il contient 12 préconisations visant à prévoir et agir afin d'éviter une crise humanitaire. Ce rapport, riche et constructif, va au-delà du rappel des principes qui fondent le travail social. Il se saisit de l'enjeu majeur de la mise en place des Plans de continuité de l'activité (PCA), qui ont cruellement fait défaut dans nombre d'institutions, sans parler de l'absence d'articulation entre PCA des institutions d'un même territoire.

Ce rapport constate une fois de plus que les travailleurs sociaux sont des travailleurs « invisibles au service de populations invisibles » ... → [En savoir plus.](#)



actualité 29 janvier 2021

Libres ensemble
LA MARQUE AUTONOME



✔ L'UNSA privée d'Europe ? De « l'erreur » à la bourde

Dans le cadre de la préparation de la Présidence française de l'Union Européenne en 2022, le Secrétaire d'État, Clément Beaune a reçu le 14 janvier les organisations syndicales de France et le Secrétaire général de la Confédération Européenne des Syndicats (CES), mais pas l'UNSA.

D'ordinaire pour ce type de rencontre, le format choisi est celui des 5 organisations françaises membres de la CES, dont l'UNSA ou celui des 6 membres de l'OIT (Organisation internationale du travail) dont l'UNSA, sans d'ailleurs, que ce socle ne puisse s'élargir à d'autres invités.

Il pourrait s'agir d'un oubli ou d'une confusion, mais non. Nous avons reçu une première invitation et lorsque nous avons, à quelques jours de la rencontre, demandé d'→ [En savoir plus.](#)



✔ Vaccination COVID entièrement prise en charge : enfin !

Le Gouvernement vient de publier un décret visant à supprimer les participations forfaitaires dans le cadre de la vaccination COVID. L'UNSA obtient ainsi gain de cause mais il faut désormais aller plus loin en autorisant la vaccination dans les entreprises et en supprimant les franchises et participations pour les tests COVID.

Dans un [communiqué de presse du 27 novembre](#), l'UNSA appelait le Gouvernement à lever tous les freins à la vaccination en supprimant les restes à charge non remboursables (franchises médicales et participations de 1 euro). L'UNSA se félicite donc qu'un décret réponde favorablement à cette demande interdisant par ailleurs les dépassements d'honoraires et en généralisant le tiers payant pour les actes de vaccination. Il faudra toutefois veiller à ce. → [En savoir plus.](#)

[UNSA ORANGE](#)



Conformément aux dispositions du RGPD et de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification aux informations vous concernant auprès de l'UNSA Orange.

Si vous le souhaitez, vous pouvez [ne plus recevoir cette lettre d'informations en vous désabonnant.](#)